



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN
58230 ALLIGNY-EN-MORVAN
Tél : 03.86.76.13.50
alligny.morvan@wanadoo.fr
www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 janvier 2026

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHÉ MC (Maire)- MACHIN Jean-Marc (1^{er} adjoint) - MÔME C (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} adjoint) - BRANLARD D - PIN C - GUENOT G- GROSCHÉ JL- - PRIMARD E GERVAIS G- CHARLOT F- BOURGEAC J

Absents : GÉRARD D - CHAMBERLAND P

Le Conseil Municipal :

- Décide de modifier l'implantation de la réserve incendie de Fétigny et accepte le nouveau devis de l'entreprise GTPM pour un montant de 11 076,00€,
- Accepte la convention relative à la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires avec la Sous-Préfecture de Château-Chinon,
- Approuve le plan de coupe de la forêt de « Fétigny » pour l'exercice 2026 : martelage de la parcelle 12 prévue au plan de gestion et des parcelles 2,3,4,5,6,7,8,9 et 10 pour la mise en lumières de la route communale,
- Approuve le plan de coupe de la forêt de « La Place » pour l'exercice 2026 : martelage de la parcelle 31,
- Approuve le plan de coupe de la forêt de « Pierre-Ecrite » pour l'exercice 2026 : martelage de la parcelle 73,
- Approuve le plan de coupe de la forêt de Marnay pour l'exercice 2026 : martelage de la parcelle 83,
- Approuve le plan de coupe de la forêt de Beaumont pour l'exercice 2026 : martelage de la parcelle 64,
- Fixe à 0,37€/m³ la redevance de performance du système assainissement pour l'année 2026 par rapport au taux de modulation en cohérence avec le bon fonctionnement de la station,
- Accepte la convention de partenariat avec le collège François Mitterrand des Grands Lacs du Morvan de Montsauche-les-Settons pour l'organisation financière des voyages scolaires qui fixe l'aide à 60€ par élève scolarisé. La convention est conclue pour une durée de cinq années scolaires à compter de l'année scolaire 2025-2026,
- Attribue une aide financière pour les élèves de CM1 et CM2 pour un voyage scolaire à Paris pour un montant de 60€ par élève scolarisé,
- Attribue le logement T 2-1 de la Maison des Générations à Monsieur SAUNIER Benjamin à compter du 1^{er} février 2026.

Le 21 janvier 2026

L'Adjoint délégué,


Jean-Marc MACHIN

